

Crise sociale chez France Télécom : point sur le comité de réparation et sur le procès en appel

Rappel du contexte

Nous rappelons que ce comité de suivi se réunit régulièrement afin de «suivre» le dispositif d'indemnisation qui est uniquement à la main de l'entreprise. La dernière réunion de ce comité s'est tenue le 18 octobre. Nous rappelons que l'entreprise choisit seule d'indemniser ou pas les personnes ayant déposé un dossier, le montant étant déterminé de façon non transparente avec les OS : nous ne connaissons pas non plus la liste des personnes ayant déposé un dossier. Ce process vise à indemniser les victimes mais aussi à acheter leur silence via un accord transactionnel, ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'appel qui sera jugé (CF Point 3) Rappelons qu'il n'est plus possible de déposer de nouveau dossier depuis le 31 décembre 2020.

(plus d'informations dans documents)

justice avocat

Documents

[Crise sociale chez France Télécom : point sur le comité de réparation et sur le procès en appel](#)